



Concubinage : comment sortir de l'indivision

Par **twinzy**, le **24/02/2008** à **11:17**

Bonjour

Je me suis séparé de mon concubin, nous avons une maison en commun achetée il y a un an (le prêt est toujours en cours).

Pour l'instant, il refuse de passer devant le notaire alors que nous sommes tous les 2 ok pour vendre. Il fait volontairement trainer les choses. Il me reste donc comme seule solution de passer devant le juge en liquidation de l'indivision. J'aimerais savoir si cette procédure est longue.

Aussi mon ex concubin veut vendre la voiture et partager. Hors il n'a en aucun cas participé à son financement et le prêt contracté pour la payer était à mon nom ainsi que la carte grise.

Au vu de l'enlisement de la situation, j'aimerais savoir si je peux partir de la maison et reprendre toutes mes affaires personnelles sans que ça ne me cause de préjudice pour la suite. Il vis encore la bas.

Enfin, qu'est-ce que je risque si j'arrête de payer les factures de la maison alors que je vis ailleurs.

Merci d'avance pour votre aide